

En 1964, on a dépensé, à même les deniers publics, plus de 41 millions de dollars en faveur de 5,372 anciens combattants. Depuis l'entrée en vigueur de la loi jusqu'à la fin de 1964, le total des dépenses en prêts remboursables, en avances de fonds et en allocations non remboursables, s'élevait à près de 645 millions, dont 290 millions remboursés, 92 millions versés en allocations méritées et 42 millions affectés aux allocations conditionnelles futures. Les prêts remboursables encore impayés ont totalisé 213 millions. L'intérêt a totalisé près de 86 millions de dollars, dont \$3,500,000 reçus en 1964. Au 31 décembre 1964, il y avait plus de 51,000 comptes ouverts contre 52,000 l'année précédente.

3.—Statistique sommaire des opérations en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, 31 décembre 1964

Détail	Fermes	Petits lopins	Pêche commerciale	Terres provinciales	Terres fédérales	Réserves indiennes	Terrains ayant la superficie des lots urbains	Total
Comptes remboursés.....nombre	30,231	55,972	1,287	4,973	553	1,665	4,117	98,798
Prêts supplémentaires accordés.....“	10,534	4,883	37	—	—	—	—	15,454
Total, prêts accordés.....“	40,765	60,855	1,324	4,973	553	1,665	4,117	114,252
Deniers publics déboursés.....milliers de dollars	225,798	360,350	6,042	10,908	1,191	3,734	36,635	644,658
Allocations conditionnelles méritées.....nombre de dollars	21,392	22,697	720	3,872	253	1,326	—	50,260
Titres transférés aux anciens combattants.....nombre	12,025	15,373	397	3,948	321	1,326	3,990	37,380
Comptes ouverts.....“	14,648	33,272	724	399	172	301	100	51,073 ¹
Maisons construites.....“	2,274	24,928	312	1,436	127	—	4,041	33,118
Maisons en voie de construction.....“	96	659	4	4	3	—	78	844

¹ Comprend 1,758 comptes d'acheteurs civils.

Les anciens combattants qui se sont établis grâce à des emprunts remboursables se divisent en quatre catégories: les exploitants de fermes commerciales dont les revenus leur assurent un niveau de vie satisfaisant; les exploitants de petites fermes familiales qui complètent leurs revenus agricoles par un emploi à l'extérieur; ceux qui exploitent une ferme à temps partiel, appelés communément petits propriétaires, dont la principale ou l'unique source de revenu n'est aucunement rattachée à la propriété; et ceux qui s'adonnent à la pêche commerciale. Antérieurement aux modifications apportées à la loi en 1962, il était impossible de consentir des emprunts supplémentaires aux anciens combattants établis sur des fermes autres que les fermes commerciales. Depuis que de tels prêts sont autorisés, 828 emprunts ont été consentis à des cultivateurs exploitant une petite ferme familiale, dont 330 en 1964, et 4,705 à des cultivateurs à temps partiel et à des pêcheurs commerciaux, dont 1,368 en 1964.

Les services de consultation, de surveillance et d'évaluation qu'offre le personnel extérieur sont d'importantes fonctions de l'Administration, à la fois au moment de l'établissement et par la suite. Ces services sur place sont assurés par un personnel hautement spécialisé dans les domaines de l'agriculture, de l'évaluation et de la construction: conseillers en matière de crédit, agents d'établissement, «agents de campagne», surveillants de la construction, etc. En 1964, on a préparé plus de 3,800 rapports détaillés d'information pour aider les anciens combattants dans l'exploitation de leurs fermes et on a effectué plus de 9,300 visites annuelles visant à discuter l'exploitation et les projets de l'année suivante. Au cours de l'année, on a évalué 4,192 propriétés aux fins de l'établissement d'anciens combattants.